



COMMUNE DE VILLEFRANCHE DE CONFLENT

M

A

I

R

I

E

I

N

F

O

S



LES VOEUX DE LA MUNICIPALITE

Jean CAMBOU, Maire de VILLEFRANCHE DE CONFLENT
et son Conseil Municipal

Vous adressent leurs meilleurs vœux à l'occasion de la nouvelle année
1999.

Vous assurent de leur dévouement et de leur bonne volonté.
Leur disponibilité vous est acquise si vous le souhaitez.

LE MOT DU MAIRE

1998 vit ses derniers jours le plus joyeusement possible en essayant d'effacer pour bon nombre d'entre nous les mauvais moments de l'année et pour d'autres de prolonger les bons.

Je souhaite que la naissance de 1999, avant dernière année du siècle, l'horizon s'éclaircisse pour tous, et plus particulièrement pour les jeunes générations.

Que 1999 annonce une embellie durable qui se poursuive tout au long de ce 21ème siècle, ou se profile déjà des changements importants pour la société que les prises de conscience hésitantes que l'on sent perdues donnent lieu à des débats constructifs où chacun apporte plus de solidarité, de bénévolat, et de sincère amitié pour son voisin. Que les personnes âgées et les malades soient l'objet des plus affectueuses attentions de chacun et trouvent un peu de la chaleur humaine qui entourait les rapports entre voisins il y a quelques années encore.

Il est fort dommage que cette convivialité se perde avec les traditionnelles entraides naturelles qui découlaient des rapports amicaux que les gens de la génération précédente entretenaient.

Pour 1999, je souhaite à chacun de vous et de tous ceux qui vous sont chers, une bonne santé, beaucoup de petites joies qui au final vous apportent un grand bonheur avec la réalisation de vos souhaits les plus chers.

ETAT CIVIL 1998: NOS PEINES ET NOS JOIES

Décès:

Monsieur BERNOLE Denis
Madame BATAILLE ép.DUMAS Marie Thérèse
Madame ULMA ép.DURAND Antoinette
Monsieur DURBET Arthur
Monsieur FORGAS Pierre

Monsieur LLAU Jean André
Mademoiselle MARTY Aimée
Madame PAYRARD Yvonne Mère de Yves
Madame TURIE Veuve MARTY Aimée
Madame XEUX Yvette

Naissances:

Axelle AUDIER
Robin CAMBOU
Sarah SAUDIN
Guillem Fils de Stéphanie RIUBANYS, arrière petit fils de M. et Mme GALTE
Pauline Fille de Mireille CASABELLA, arrière petite fille de M. et Mme ROVELLINI
Oriol et Adria Fils de Eliane TUDO-GERMA, petits Fils de M. et Mme GERMA René

Mariages :

Mademoiselle BACO Christelle et Monsieur AUDIER Laurent
Mademoiselle DOMINGO Y MATE Maria de las Vinas et Monsieur DURBET Guy
Mademoiselle FAURE Silvana et Monsieur PLANAS Christian
Madame PORCHER Marie France et Monsieur DUMY Georges

TRAVAUX

Les travaux d'investissements, qui avaient été programmés en 1997 ont été réalisés pour l'essentiel en 1998 ou en cours de finition pour quelques uns d'entre eux.

Il s'agit de :

- L'achèvement de la construction de deux logements (1T4 et 1T5) dans la partie désaffectée du groupe scolaire.
Leur construction avait un double but :
 - maintien en bon état des parties inutilisées du groupe scolaire
 - tout mettre en oeuvre pour que les jeunes Villefrancois se fixent dans la Commune. Ces logements sont pour cette raison effectivement occupés par de jeunes ménages ayant chacun deux enfants.
- L'aménagement d'un parking de 4 places et de 2 petits jardins dans la partie désaffectée de la cour du groupe scolaire,
- La réfection du goudronnage de la rue Saint François. Il est précisé à ce sujet que l'extrémité de cette rue est sur le territoire de la Commune de Fuilla et que le coût de la réfection de la surface correspondante est prise en compte par cette commune.
- Le remplacement des différentes clôtures grillagées entre le Porte d'Espagne et le Pont Saint François par des gardes corps du même type que celui du chemin piétonnier qui longe la R.N. 116 entre le pont de la gare et le parking de la Porte de France.
- Le remplacement des rambardes du pont Saint François (en cours de réalisation en atelier).
- Le local vestiaire sanitaire de l'école maternelle a fait l'objet de travaux de modernisation et d'adaptation au jeune âge des enfants. Une importante surface du rez de chaussée de la partie des locaux désaffectés a été aménagée pour abriter les usagers de la cantine en cas de mauvais temps
- Signalisation touristique : Sur la RN 116 Villefranche est signalé à Prades et à la sortie de Serdinya par deux panneaux réfléchissants représentant la porte comtale. La photo de Paul PALAU, aussi spectaculaire la nuit que de jour, constitue une excellente promotion pour la Cité dont les acteurs économiques pourront apprécier la portée.

Ces différents travaux ont bénéficié de subvention de l'Etat (DGE 2ème part) de la Région et du Département. Un emprunt a complété le financement des travaux de construction des 2 logements. Le remboursement de cet emprunt est entièrement assuré par le loyer demandé aux locataires.

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 1999

1) Cité :

Il est envisagé la construction d'un local sanitaire moderne à l'emplacement du vestiaire de l'ancien terrain de basket actuellement transformé en parking pour autobus.

Cette construction s'inscrit dans un très importants programme de réfection du réseau d'évacuation et de traitements des eaux usées qui aboutira plus tard dans une nouvelle station d'épuration conforme aux lois en vigueur.

L'emplacement de ce local sanitaire a l'avantage d'être à proximité du parking pour autobus et situé à un niveau permettant un transit des effluents par gravité.

Au cours de l'exercice 1999, les services de la D.D.E. seront chargés d'établir des études techniques et financières pour envisager la réalisation en cinq ans de la réfection dans la Cité des réseaux d'eau potable, d'eaux pluviales et d'égouts et pour terminer la réhabilitation de la station d'épuration actuelle ou la construction d'une station d'épuration dans le quartier saint Eulalie de Fuilla, station regroupant les Communes de Fuilla (gare) et de Villefranche

2) Salle des Fêtes : Pour donner suite aux directives de la Commission départementale de sécurité, il sera procédé à la mise en conformité des installations électriques et de chauffage.

3) Le goudronnage de la placette située à l'entrée du groupe scolaire est envisagé; l'importante circulation automobile a en effet considérablement dégradé cette portion de la rue au Faubourg.

4) Il est également prévu de remplacer la clôture grillagée entourant le parking des autobus par un garde corps d'un type agréé par l'Architecte des bâtiments de France.

VIE DE LA CITE

Cantine :

Le Regroupement Pédagogique Villefranche de Conflent / Corneilla de Conflent et Serdinya a trouvé à Villefranche le moyen de répondre à une demande générale des Parents d'élèves d'organiser une cantine qui reçoit actuellement 25 enfants, 4 jours par semaine. La commune a aménagé et mis à la disposition des enfants et de leurs accompagnateurs le hall d'entrée de l'ancienne école qu'elle a transformé en salle de jeu pour les jours d'intempérie en particulier.

Atelier Saint Martin (chaussure) :

M. AVESQUE, Directeur des Ateliers Saint Martin a informé la Mairie qu'il abandonne la tournée dans notre région et donc sur Villefranche pour des raisons de surcharges de travail. Il remercie la population de Villefranche avec qui il avait tissé des liens commerciaux mais aussi amicaux.

Utilisation des poubelles municipales :

Les poubelles et containers disposés à l'intérieur et à l'extérieur des remparts sont exclusivement réservés à l'usage des visiteurs de la Cité et aux manipulations des employés municipaux pour des raisons de service. Chaque famille doit utiliser des poubelles personnelles mises devant leur domicile le plus tard possible avant le passage des éboueurs.

Chiens errants :

Que deviendrait Villefranche si chaque famille possédait un chien et le laissait divaguer librement. Il conviendrait que les quelques propriétaires de chiens fassent preuve de civisme en les tenant en laisse et en les accompagnant lors de leurs sorties comme le font certains tout naturellement.

Jeux de ballons :

Est-il nécessaire de rappeler qu'un terrain de sport existe à l'intérieur des remparts et que les places, placettes ou rues ne sont pas des terrains de football ?

Les Rifles :

La Municipalité rappelle à tous que les traditionnelles rifles seront organisée les 24 et 28 décembre par le Comité des Fêtes

BLOC NOTES

Horaire d'ouvertures de la Mairie :

Lundi, Mercredi et Vendredi de 15h à 18 h.

Ramassage des Ordures Ménagères :

Lundi et Vendredi (plus le mercredi en saison)

Dechetterie :

Les particuliers peuvent déposer gratuitement leurs objets encombrants (les produits dangereux et les ordures ménagères sont interdits)

Pensez à retirer votre carte en mairie de Villefranche pour avoir accès à la déchetterie de Prades (apporter votre carte grise)

Horaire : Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven, Sam de 9H/12H - 15H/18H

Dimanche de 9H/12H

BON ANY NOU Y PER MOLTS ANYS

EXTRAIT DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU REUNION DU 02/03/98

VOTE DES QUATRE TAXES

- Taxe d'Habitation passage de 6,44 à 6,63%
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties passage de 10,17% à 10.48%
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties passage de 27,93% à 28.77%.
- Taxe Professionnelle passage de 10,73% à 11,03%

Produit attendu en 1998 des Quatre Taxes: 380 282 francs (augmentation de 3%)

VOTE DES SUBVENTIONS :

Comité des Fêtes: Augmentation de la subvention, soit 31 000 Fr.
Association Culturelle de Villefranche: Reconduction de la subvention, soit 12 500 Fr.
Réseau culturel: Cotisation pour l'année: 10 000Fr.
Notre Dame de vie: Reconduction de la subvention 5 000 Fr.
Association Parents d'élèves: Reconduction de la subvention: 5 000 Fr.
Association Spéleo-club: Reconduction de la subvention, soit 5 000 Fr.
Les plus beaux villages de France: Cotisation pour l'année : 2 088 Fr.
Les Places Fortes Frontalières: Cotisation pour l'année : 1000 Fr.
Association SESAME: Reconduction de la subvention, soit 1 000 Fr.
Association les géants de Villefranche : Reconduction de la subvention, soit 3 200 Fr.
Association Patchwork: Reconduction de la Subvention, soit 3 000 Fr.
Association des Villes Franches d'Europe: Cotisation pour l'année : 500 Fr.
Association des Paralysés de France: Reconduction de la subvention, soit 500 Fr.
Association Rendez vous du Patrimoine: Cotisation pour 1998: 500 Fr.
Chambre Syndicale et Immobilière: Cotisation pour 1998: 310 Fr.
Concours de la Résistance: Augmentation de la subvention soit 500 Fr.
Amicale des Sapeurs Pompiers de Prades: Reconduction de la subvention soit 1 958 Fr.
Association des Maires: Cotisation pour 1998: 600 F.
U.D. des sapeurs Pompiers : Reconduction de la subvention, soit 100 Fr.
Les restaurants du Coeur : Subvention de 500 fr.
OTSI: Suite à la délibération du 3/06/96: montant de la subvention en 98: 235 068 Fr.
plus le rattrapage de 1997, 5442 Fr. soit 240 510 francs

Cette subvention sera versée trimestriellement soit 58 767 Francs et 64209 le premier trimestre
Pour faciliter la trésorerie de l'OTSI il est prévu le paiement immédiat de la subvention du
premier trimestre 1998.

Autres demandes de subventions non retenues: la Bressola, l'ANEM, SOS Village, Ass.
Française myopathes, Ass. Française Sclérosés en plaques, Association ARELS, Prévention
routière, Société de secours en Montagne, Ass. intégration déficients auditifs, Jeunesse en plein
air, Club de presse.

COMPTE RENDU REUNION DU 23/03/98

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 1997 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté par le percepteur pour l'année 1997

Monsieur GALTE, 1er adjoint présente le Compte administratif

		Crédits ouverts	Mandats/titres émis
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	3 418 301.00	1 852 852.36
	RECETTES	3 418 301.00	2 056 345.54
INVESTISSEMENT	DEPENSES	3 723 499.00	1 058 337.51
	RECETTES	3 723 499.00	762 863.24.00

Déficit cumulé d'Investissement : 776 868.83

Excédent cumulé de Fonctionnement: 1 833 036.43

Aucune opposition au vote de ce compte administratif 1997 n'est formulée.

AFFECTATION DU RESULTAT : le conseil municipal constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 1 833 036.43 francs décide d'affecter le résultat comme suit

- compte 1068 (exécution du virement à la section d'Investissement) 909 768.83 francs
- ligne 002 (affectation à excédent reporté) 923 267.60 francs

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 1998 :

Un seul budget sera présenté pour 1998

Le montant de la section d'investissement se chiffre à 3 620 772 .00 francs (compte tenu d'un virement de la section de fonctionnement de 521 413.00 francs).

Le montant de la section de fonctionnement (calqué sur les dépenses et recettes de 1997) se chiffre à 2 703 456.00 francs avec l'utilisation de 923 267.00 francs de l'excédent de 1997.

Le budget primitif 1998 est accepté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EAU ET ASSAINISSEMENT 1997 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté par le percepteur pour l'année 1997

Monsieur GALTE, 1er adjoint présente le Compte administratif

		Crédits ouverts	Mandats/titres émis
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	184 000.00	156 532.95
	RECETTES	184 000.00	205 665.12
INVESTISSEMENT	DEPENSES	57 370.00	22 336.09
	RECETTES	57 370.00	57 369.38

Excédent cumulé d'Investissement : 35 033.29

Excédent cumulé de Fonctionnement: 49 132.17

Aucune opposition au vote de ce compte administratif 1997 n'est formulée.

AFFECTATION DU RESULTAT : le conseil municipal constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 49 132.17 francs décide d'affecter le résultat comme suit

- ligne 002 (affectation à excédent reporté) 49 132.17 francs

VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 1998 :

Un seul budget sera présenté pour 1998

Le montant de la section d'investissement se chiffre à 92 343 .00 francs.

Le montant de la section de fonctionnement se chiffre à 207 132.00 francs.

Le budget primitif 1998 est accepté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 1997 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté par le percepteur pour l'année 1997

Monsieur GALTE, 1er adjoint présente le Compte administratif

		Crédits ouverts	Mandats/titres émis
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	47 254.00	0
	RECETTES	47 254.00	7 075.89

Excédent cumulé de Fonctionnement: 40 179.03

Aucune opposition au vote de ce compte administratif 1997 n'est formulée.

AFFECTATION DU RESULTAT : le conseil municipal constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 40 179.03 francs décide d'affecter le résultat comme suit

- ligne 002 (affectation à excédent reporté) 40 179.03 francs

VOTE DU BUDGET PRIMITIF CCAS 1998 :

Un seul budget sera présenté pour 1998

Le montant de la section de fonctionnement se chiffre à 40 179.00 francs.

Le budget primitif 1998 est accepté à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF CAISSE DES ECOLES 1998 :

Le percepteur ayant présenté un compte de gestion concernant la caisse des écoles (budget non mouvementé depuis de nombreuses années, il convient toutefois d'établir un budget primitif pour 1998

Le montant de la section de fonctionnement se chiffre à 84.00 francs (correspondant à l'excédent de fonctionnement antérieur).

Le budget primitif 1998 est accepté à l'unanimité.

COMPTE RENDU REUNION DU 04/05/98

STATIONNEMENT INTRA MUROS :

Monsieur le Maire, exposé aux Conseillers Municipaux le contenu de la pétition des Commerçants sur la modification de l'arrêté réglementant le stationnement intra muros en saison (Pétition demandant que l'interdiction de se garer soit porter du 1 avril au 30 septembre de 9 h à 19 h dans les rues st Jean et st Jacques). Le Maire donne lecture du courrier envoyé aux commerçants. A l'unanimité les conseillers municipaux insistent sur le respect par les commerçants de la règle établie leur demandant de garer leurs automobiles sur les parkings extérieurs de la Cité.

Après délibération, pour ne pas pénaliser les habitants de Villefranche, les décisions suivantes sont adoptées (6 pour, 3 contre) :

- interdiction de stationner de 10 à 19 heures du 01 juin au 30 septembre (augmentation de 1 mois)
- autorisation des livraisons jusqu'à 11 heures du matin.

COMPTE RENDU REUNION DU 20/05/98

PROBLEME DE SECURITE A L'ASSOCIATION CULTURELLE :

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de visite de la commission de sécurité du 6 mai 1998 concernant l'Association Culturelle qui émet un avis défavorable au fonctionnement de l'établissement et demande au Maire de procéder à sa fermeture. Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur DURBET, exploitant du Centre d'accueil demandant la prise en charge financière par la Commune des travaux demandés par cette commission qui s'élèvent à 115 589.07 francs. Après délibération le Conseil municipal accepte de prendre en charge la moitié des travaux (après déduction de la subvention de jeunesse et sport et de la récupération de la TVA), le centre d'accueil prend en charge l'autre moitié (augmentation du loyer sur 10 ans), et autorise le maire a demander une subvention à la direction départementale de la jeunesse et des sports la plus élevée possible. Sur 8 votants : 8 Pour

Monsieur le Maire précise qu'il doit prendre l'arrêté de fermeture des locaux à sommeil. La réouverture devra faire l'objet de l'avis de la commission de sécurité après exécution des travaux.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. DURBET concernant l'hébergement des groupes pendant le moi de Mai et juin . Après délibération le Conseil Municipal autorise le Maire a louer les gîtes de la rue Saint Jean au tarif de 50 francs par participant et par jour, étant entendu que l'association culturelle fournira les draps, assurera le nettoyage des locaux. Sur 8 votants : 8 Pour.

COMPTE RENDU REUNION DU 08/09/98

FOIRE DE LA SAINT LUC :

Cette année la Foire de la Saint Luc devrait avoir lieu le 18 octobre (jour de la Saint Luc). La Foire de BOURG MADAME ayant lieu également le 18 octobre, la plupart des exposants non sédentaires iront à Bourg Madame. A l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas faire la Foire de la Saint Luc en 1998 mais de la prévoir les années suivantes.